



INVITATION

Championnat de France AGILITY / R.A.C.P

Bergers des Pyrénées Poil Long et Face rase, Bergers Catalans, Montagnes et Mâtins des Pyrénées.

Chers propriétaires de races pyrénéennes,

Nous avons le plaisir de vous inviter à participer au Championnat de France d'AGILITY organisé en partenariat avec le Club des Rives de l'Adour, le **samedi 16 Septembre 2017 à Argelès-Gazost**, veille de la Nationale d'Élevage des Chiens des Pyrénées.

Le concours sera jugé par **Béatrice Betbeder** et aura lieu en extérieur : Parc du Casino 65400 Argelès-Gazost

Concours réservé uniquement aux chiens inscrits à un livre des origines.

Concours 3 passages (90 chiens)

Grade 1, Grade 2, Grade 3. Agility et jumping standard. Agility et Jumping Master

Il sera décerné :

- Un titre de Champion de France en B, un en C et un en D, pour le grade 2 (cumul des 3 épreuves: grade 2, agility et jumping standard) décerné au premier français de chaque catégorie.
- Un titre de Champion de France en B, un en C et un en D, pour le grade 3 (cumul des 3 épreuves :grade 3 , agility et jumping master) décerné au premier français de chaque catégorie .
- Une récompense spéciale pour le premier chien au cumul du grade 1, agility et jumping standard pour chaque catégorie

Les demandes d'engagements se feront exclusivement en ligne à partir du 16.07.2017. La date limite d'inscription est fixée au 26.08.2017.

Priorité sera donnée aux adhérents de la R.A.C.P. à jour de cotisation 2017.

A compter de la date d'acceptation de votre engagement, vous avez un délai de 15 jours pour effectuer votre règlement, sous peine de voir votre engagement supprimé au profit d'un concurrent de la liste d'attente.

L'engagement est de **13 € payable par chèque à l'ordre de la R.A.C.P.**



Adresse : Catherine Ballet, Rue de la Millette 63210 Nébouzat (*merci de mentionner au dos du chèque le nom du chien et son grade*) ou bien par virement IBAN : Coordonnées : n° IBAN / FR76 30003 03833 00037289515 75 (*merci de mentionner Ch. Agility 2017 + nom du chien*)

Inscription par le site de la CNEAC

http://sportscanins.fr/calendrier/concours_info.php?IdConcours=2766

Remise des dossards à partir de 7h 30. Début des épreuves à 8h 00.

Les remboursements ne pourront être accordés que sur certificat médical ou vétérinaire et uniquement dans le cas d'un remplacement du concurrent par un autre sur liste d'attente.

Pensez à vous munir de vos parties de brevet et du carnet de santé du chien.

Restauration sur place.

Renseignements supplémentaires : **Régine Frydman-Couchies** 06 13 54 32 35
leschiensdeladour@hotmail.fr